

HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2025



RAPPORT N° 2025.02.001

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUITE A LA DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Selon les dispositions de l'article L. 421-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, les Conseils d'Administration des Offices Publics de l'Habitat sont composés :

1° De membres représentant la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement, qu'ils désignent au sein de leur organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'Office dans le domaine des politiques de l'habitat ;

2° De personnalités qualifiées désignées par les institutions dont elles sont issues, parmi les Caisses d'Allocations Familiales, l'Union Départementale des Associations Familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18, les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège ;

3° D'au moins un représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;

4° De locataires représentant les locataires de l'Office, élus par ces derniers dans les conditions prévues à l'article L. 421-9 ;

5° De représentants du personnel de l'Office désignés conformément aux articles L. 2312-72 à L. 2312-77 du Code du Travail, qui disposent d'une voix délibérative.

Madame Sylviane MAXEL, élue représentante des locataires à l'issue des élections du 1^{er} décembre 2022, a par courrier en date du 12 mars 2025 émis le souhait de mettre fin à son mandat d'administrateur d'Habitat 25 à l'issue du Conseil d'Administration de ce jour.

Le changement d'administrateurs en cours de mandat résulte des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les représentants des locataires (mentionnés au 4° de l'article L. 421-8) ne peuvent pas être remplacés en cours de mandat du fait de leur qualité d'élus, sauf en cas de démission ou de décès. Dans ce cadre c'est le suivant de liste qui est amené à succéder à l'administrateur manquant, ainsi qu'il résulte des dispositions de l'article R. 421-7 4° du Code de la Construction et de l'Habitation.

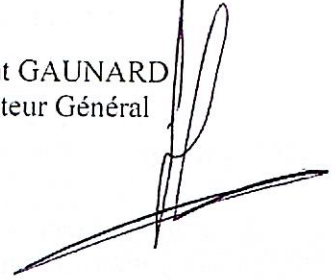
Les sièges revenant à chaque liste en fonction du résultat du scrutin sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste. Les autres personnes figurant sur la liste succèdent, dans l'ordre où elles y sont inscrites, aux représentants qui cessent leurs fonctions avant l'expiration de la durée normale de leur mandat. Les fonctions d'un nouveau représentant des locataires expirent à la date où auraient normalement cessé celles du représentant qu'il a remplacé. En cas d'épuisement de la liste, il n'est pas procédé à une élection partielle.



Au vu de la liste CLCV présentée aux élections des représentants des locataires, Monsieur Nicolas DIAMANDIDES, inscrit en 3^{ème} position, succède à Madame Sylviane MAXEL démissionnaire.

Il convient d'installer Monsieur Nicolas DIAMANDIDES dans ses fonctions d'Administrateur de l'Office.

Laurent GAUNARD
Directeur Général





Irène Dorget Chenevoy

De: Laurent Gaunard
Envoyé: jeudi 27 mars 2025 11:14
À: Irène Dorget Chenevoy; Laetitia Lartot
Objet: TR: COURRIER DE MME MAXEL
Pièces jointes: CLCV Besançon_20250327_104812.pdf; besancon.vcf

Importance: Haute

Mesdames,

Pour renouvellement lors du CA de juin,

Merci

Laurent GAUNARD
Directeur Général
03 81 82 77 40
06 99 45 84 86



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU
DÉPARTEMENT DU DOUBS
Siège social - 5 rue Louis Loucheur 25041 Besançon Cedex
03 81 61 88 88 • www.habitat25.fr

Chaque jour, Habitat 25 propose des solutions personnalisées aux problématiques de logement des habitants du département.
10 000 logements sur 106 communes. • Proximité et écoute avec 3 agences • 2017-2019 : 327 nouveaux logements, 390 logements réhabilités
[Nos annonces de location et de vente](#) [Nos offres d'emploi](#)

De : CLCV BESANCON <besancon@clcv.org>
Envoyé : jeudi 27 mars 2025 10:49
À : Laurent Gaunard <Laurent.Gaunard@habitat25.fr>
Objet : COURRIER DE MME MAXEL
Importance : Haute

Bonjour

Vous trouverez en pièce jointe le courrier de Mme Maxel

Cordialement



Secrétariat CLCV - Consommation Logement et Cadre de Vie
Noëlle Madoux

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS, LOCATAIRES
ET COFROPRIÉTAIRES

- Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et lundi et jeudi de 14h à 17h
- Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundi-mardi de 14h à 17h et mercredi-jedi de 14h à 17h

03 81 60 32 96

besancon@clcv.org

5 rue Michel Beffroy
25000 BESANCON

SERVICE JURIDIQUE RESERVE AUX ADHERENTS,
UNIQUEMENT SUR RDV

FACEBOOK "Clcv Besançon, association de défense des
consommateurs et locataires"

INSTAGRAM "clcvbesancon"



Secrétariat CLCV
5 rue Berlioz - 25000 BESANCON
☎ : 03 81 80 32 96
besancon@clcv.org
SIRET 32081863600039

Monsieur GAUNARD
HABITAT 25
5 rue Loucheur
25000 BESANCON

A Besançon le 12 mars 2025

Objet : Démission

Monsieur Gaunard,

Conformément à nos échanges, je vous confirme le souhait de mettre fin à mes fonctions d'administrateur au sein d'Habitat 25 à l'issue du CA du 18 juin prochain.

Aussi, je vous informe que je continuerai à participer aux prochaines instances Bureau et Conseil d'Administration prévus le 7 avril et le 9 avril, ainsi qu'au Bureau du 12 mai.

En cas d'absence pour cette dernière réunion, je donnerai pouvoir dans les conditions habituelles.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente de l'Union Locale
CLCV de Besançon, Sylviane MAXEL



ÉLECTIONS HLM 2022

Candidats présentés par la CLCV

En application des articles :

- L421-9 et R421-7 pour les Offices publics de l'habitat (OPH) ;
- L422-2-1 et R422-2-1 pour les Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) ;
- L481-6 et R481-6 pour les Entreprises publiques locales (EPL) du code de la construction et de l'habitation,

l'association CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie

dont le siège se trouve 5 rue Hector Berlioz

25000 BESANCON

représentée par Sylviane MAXEL

mandatée par la de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV), membre de la Commission nationale de concertation, du Conseil national de l'habitat et du Conseil national de la consommation,

présente la liste de locataires ci-après qui se déclarent candidats à l'élection des représentants des locataires au conseil d'administration / de surveillance de HABITM 25

prévus le 01 / 12 / 2022

SIGNATURE

CONSUMMATION LOGEMENT
ET CADRE DE VIE
5 rue Berlioz 25000 Besançon
03 81 80 32 95
besancon@clcv.org



ÉLECTIONS HLM 2022

Candidats présentés par la CLCV

N°	M/ Mme	NOM	PRÉNOM	ADRESSE
1	MR	KEUSSOURI	Abdel Aziz	30 allée Remrain Poussel 25000 BESANCON
2	Mme	MAXEL	Sylviane	13A allée de Tilly 25000 BESANCON
3	MR	DIAMANDIDES	Nicolas	1 allée des Causses 25000 BESANCON
4	Mme	BERTO	Françoise	18 allée Jules Verne 25000 BESANCON
5	MR	LUCINUD	Jacques	29 B Chemin des Grands Bas 25000 BESANCON
6	Mme	HIANTOUCHE	Houma	8 allée du Polygone 25000 BESANCON
7	MR	BARNOLD	Gilbert	4 allée des Jesuites de l'hôtel de ville 25 000 SOCIAUX
8	Mme	MONNIER	Sylvie	33 Chemin des Grands Bas 25000 BESANCON
9				
10				